

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 5-2019 — (mai 2019) — 1 €





L'éditorial de Catherine Rochar

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHAR.

Sommaire

- 2 Éditorial de Catherine Rochar
- 4 & 5 La loi Dussopt
- 6 Des défilés du premier mai dans l'unité
- 7 9 mai : Mobilisation des fonctionnaires
- 8 Grèves dans 60 services des urgences, dont celui du CHU d'Angers
- 9 Communiqués du syndicat du CHU
- 10 Crédit Mutuel : Grève reconductible programmée pour le 23 mai
- 10 Le syndicat des territoriaux s'adresse aux autres syndicats
- 11 Assemblée générale au CESAME
- 12 Affiche retraites : préparer le 18 juin

Préparer le combat contre la réforme des retraites : la tâche de l'heure

Nous reproduisons en guise d'éditorial le communiqué du bureau de l'UD publié à l'issue du bureau du lundi 21 mai.

Chacun pourra le constater : dans de nombreux secteurs, les salariés se dressent contre la politique antisociale du gouvernement, cherchent les voies pour mettre en avant leurs revendications, les faire valoir.

Dans tous ces secteurs, les syndicats Force Ouvrière sont à leurs côtés.

Au Crédit Mutuel où une grève et une assemblée générale, le 23 mai, s'annoncent d'ores et déjà puissantes (l'intersyndicale a réservé une grande salle au Parc Expo).

Dans l'enseignement où le SNUDI-FO aide les enseignants à se mobiliser

contre la loi Blanquer, malgré les obstacles.

Au CHU où les salariés avec leur syndicat FO viennent d'obtenir deux succès significatifs dans deux services, et où FO est à la pointe du combat des salariés des urgences.

Dans la territoriale où nos syndicats préparent des assemblées de services pour alerter les salariés sur le caractère destructeur de la loi Dussopt...

On pourrait multiplier les exemples.

Toutes ces situations montrent que les salariés recherchent les voies pour faire aboutir leurs revendications.

Notre rôle d'organisation syndicale, c'est de les y aider.

Surtout alors que se profile la réforme des re-

traites qui, comme nous l'avons établi dans ce journal (voir notamment le numéro d'avril) consisterait ni plus ni moins qu'à détruire l'ensemble des régimes de retraite afin d'individualiser les droits d'une part et de diminuer les prestations d'autre part.

C'est pour préparer la résistance à cette réforme et les conditions de la mobilisation que notre Union Départementale a décidé de convoquer une réunion - débat le 18 juin, avec Philippe Pihet, secrétaire confédéral chargé des retraites.

L'union Départementale invite chaque structure syndicale à préparer cette assemblée en convoquant autant de réunions d'informations, d'assemblées de salariés,

d'assemblées générale pour expliquer le sens de cette réforme à tous les salariés.

L'Union départementale met à disposition des syndicats,

sous forme de tiré-à-part, le texte sur la réforme des retraites publié dans notre précédent numéro.

Ce texte peut aussi être com-

muniqué à tous les syndicats qui en font la demande, sous forme modifiable, pour que les syndicats puissent l'adapter.

Angers, le 20 mai 2019 **Communiqué de l'UD FO 49**

Le bureau de l'Union Départementale Force Ouvrière du Maine-et-Loire réuni ce lundi 20 mai 2019, a fait le point sur la situation générale, les mobilisations en cours et à venir dans le département.

Il constate que les salariés ne sont pas défaits et qu'ils sont prêts à se battre pour faire aboutir leurs revendications avec leur syndicat.

Cette semaine :

le jeudi 23 mai 2019,

Ce sont les salariés du **Crédit Mutuel** qui, avec FO, la CFDT et le SNB, ont décidé de la grève pour s'opposer à la suppression de leurs jours de R.T.T. et ce, sans contrepartie. L'assemblée générale se réunira à 10 h au parc expo et décidera des suites à donner.

Il en est de même pour la **collectivité territoriale de Beaucozé** où les agents ont décidé avec FO, d'une heure de débrayage et d'une assemblée générale. Là encore, c'est la suppression des jours R.T.T. qui est pointée.

Le vendredi 24 mai 2019

Les personnels de la protection de l'enfance du Conseil départemental avec FO et la CGT sont appelés à faire grève pour s'opposer aux projets de réorganisation de leur secteur. Une assemblée générale se

réunira et décidera des suites à donner.

Dans **l'éducation nationale**, si la grève contre la loi Blanquer est suspendue, les enseignants et les parents d'élèves restent très mobilisés et déterminés à obtenir le retrait de ce projet de loi. Ils poursuivent les réunions d'information, les actions pour élargir le mouvement.

Au **CHU d'Angers**, avec FO, deux services : la stérilisation et celui des administratifs, après plusieurs journées de grève ont obtenu satisfaction sur leurs revendications. Pour autant, le service des urgences comme soixante autres sur le territoire national, est toujours en grève : 80 % des agents sont en grève et assignés selon les chiffres de la direction. Ils réclament des postes et une indemnité de 300 €. Ils ont constitué un comité de grève qui inclut les organisations syndicales qui ont appelé à la grève.

Ils seront présents à l'assemblée générale nationale des services d'urgence en grève à Paris le samedi 25 mai. Cette situation a conduit le bureau de l'UD de décider le financement du voyage en train d'un participant. Le bureau de l'UD apporte son soutien plein et entier à tous ses syndicats, à tous les salariés en grève pour obtenir satisfaction qui

affichent clairement leur opposition à cette politique de destruction des acquis qui permet aux employeurs de déroger à tous les accords et leur détermination à combattre la destruction des services publics.

La prochaine étape, c'est la réforme des retraites! le bureau de l'U.D. réaffirme qu'il est plus que jamais nécessaire de discuter dans les instances, et avec tous les salariés, de ce projet de réforme qui a largement été commenté dans nos publications pour préparer le rapport de force et faire reculer Macron-Philippe sur cette contreréforme.

Il invite ses syndicats à préparer la réunion-débat du 18 juin prévue à partir de 18 h 30 -salle Pelloutier - Bourse du Travail à Angers avec Philippe PIHET, secrétaire confédéral chargé des retraites.

Militants, adhérents, salariés du secteur public ou du secteur privé, nous sommes tous concernés par l'avenir des régimes de retraite.

Le bureau de l'Union Départementale reste à la disposition de tous les syndicats pour les aider et les soutenir dans toutes les décisions qu'ils prendront.

Catherine ROCHARD

Le projet de loi Dussopt vise à porter le coup de grâce à la Fonction publique

La Fonction publique a déjà été affaiblie par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux de l'ère Sarkozy. À l'époque, le gouvernement appelait cela la « RGPP » (révision générale des politiques publiques). Cette politique a été poursuivie sous le gouvernement Hollande, en changeant juste de nom pour s'appeler « MAP » (Modernisation de l'Action Publique). Le gouvernement Macron a décidé d'amplifier cette casse des services publics avec la loi Dussopt.

La Fonction publique d'État a ainsi perdu 10% de ses effectifs depuis 2005 et on recense aujourd'hui 185 000 contractuels en plus sur les trois fonctions publiques. Entre janvier 2000 et aujourd'hui, le gel du point d'indice a induit une baisse de 18 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Conséquences de ces politiques : moins de service public pour les administrés,

précarité, souffrance au travail et « burn-out » pour les salariés.

Mais le gouvernement veut aller plus loin et plus vite, il a déposé le 27 mars sur le bureau de l'Assemblée nationale le projet de loi de transformation de la fonction publique qui sera examiné en procédure accélérée dont l'avant-projet, présenté aux fédérations de fonctionnaires en février, avait été unanimement rejeté par ces dernières.

La volonté affichée de détruire la fonction publique

Au vu de la réaction unanime des syndicats pour critiquer ce projet, on comprend la volonté du gouvernement d'abrèger les débats. Ce projet prépare le terrain pour atteindre trois objectifs :

1. diminuer le nombre de services publics et de fonctionnaires,
2. en finir avec le statut de la Fonction publique,
3. et enfin soustraire du périmètre du service public des secteurs entiers pour les transférer au privé.

Gérald Darmanin a confirmé la volonté de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, 70 000

postes dans la fonction publique territoriale et 50 000 dans la fonction publique d'État. Et contrairement à ce que prétendent certains, le gouvernement n'a pas abandonné cet objectif même s'il le met moins en avant.

La loi Dussopt prépare juridiquement la Fonction publique à ces restructurations d'ampleur, car il faudra bien « accompagner » tous les agents dont les services seront supprimés et elle organise en parallèle la casse du statut.

Casser les institutions représentatives des personnels et les droits des salariés pour casser le statut

Le premier axe de la loi est de diminuer les droits des salariés et leurs possibilités de recours. Comme dans le privé, depuis la loi Travail, les CHSCT et les comités techniques seront supprimés et remplacés par des comités sociaux d'administration (articles 1 et 2).

Le deuxième axe est le recours facilité aux contractuels sous deux formes : des CDI de droit privé d'une part et à de nouveaux contrats sur projets pouvant prendre fin n'importe quand, à l'appréciation de la hiérarchie, contrat d'une durée maximale de 6 ans et n'ouvrant aucun droit à titularisation (articles 6 et 7).

Le troisième axe est de modifier le statut de la fonction publique

1. en favorisant une politique de mobilité pour faciliter la suppression de certains services (articles 9, 20 à 24) ;
2. en développant les rémunérations au mérite (articles 10 et 11) totalement à la main de la hiérarchie. Alors que jusqu'à présent les représentants des personnels pouvaient avoir accès aux critères d'avancement et les contrôler au sein des



Olivier Dussopt, secrétaire d'État chargé de la réforme de la Fonction Publique

Commissions Administratives Paritaires (CAP)¹ elles sont des saisies de la politique d'avancement (articles 3 et 12) c'est-à-dire de fait vidées de leur contenu principal. C'est l'organisation du clientélisme dans la fonction publique et la fin de l'indépendance du fonctionnaire;

3. et en ouvrant la possibilité d'user, comme dans le privé, de la rupture conventionnelle pour les contractuels (article 24) et même pour les fonctionnaires (article 26). Il peut même s'agit de rupture conventionnelle collective! (La Caisse des Dépôts et Consignation cherche avant même que la loi ne soit votée à « en faire bénéficier » ses agents fonctionnaires!).

Si la loi passe, à terme cela signifie la fin du statut de fonctionnaire. On ne recrutera plus que des contrats sur projets et des CDI non fonctionnaires. Par le biais de la mobilité lors de la fermeture des services, les fonctionnaires restants seront contraints de partir ou de changer de statut. France Telecom et la Poste sont déjà passés par ces processus.

La fin des concours pour le recrutement

Mais c'est aussi, au passage, la fin des concours nationaux. En indiquant que dans l'enseignement supérieur et la recherche les concours seraient préservés, la ministre de la Recherche indique donc que pour tous les autres emplois de la Fonction publique, il n'y aura plus de concours, mais des recrutements de CDI directement par les structures locales.

Un fantasme ? Non cela a déjà commencé. Le 21 mars 2019, les députés ont approuvé la création, par voie d'ordonnance, d'un statut unique de Praticien Hospitalier (PH), associé à la suppression du concours de PH, dans le cadre du Projet de Loi « Ma Santé 2022 ».

¹ Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels titulaires de la fonction publique, c'est-à-dire des fonctionnaires. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans.

Le concours et le statut de fonctionnaire permettaient d'assurer l'égalité d'accès de tous et de toutes à ces fonctions. Pire, cela met à mal l'indépendance des acteurs du service public à la merci de petits chefs de service qui les emploieront et décideront directement de leurs avancements (article 10 et 11 de la loi).

Transférer des pans entiers des services publics au privé

Enfin, le risque d'externalisation massive de certains services est bien réel. Un rapport remis à Gérald Darmanin par l'entreprise Webhelp², préconise de transférer certaines fonctions support au privé, pour économiser 35 milliards d'euros (voir encadré).

À chaque fois qu'un service public

comme conséquence une baisse de leurs impôts, qu'ils regardent leurs factures d'électricité, le prix du timbre ou celui des billets de train. Tous les exemples montrent que la privatisation des services publics, si elle permet à l'État de faire des économies, est toujours plus coûteuse pour l'utilisateur.

Aux USA par exemple, où le système de santé est très largement privatisé, la part du PIB investi dans ce secteur est largement supérieure à celle investie par la France : respectivement 17.2% contre 11,5 %. Quant au service, il est calamiteux notamment pour les plus pauvres qui n'ont les moyens ni de payer les soins ni de payer une assurance santé privée.

Avec la crise sociale, nous n'avons

Tableau extrait du rapport Webhelp.

La proposition est que chacune des fonctions publiques ne conserve que son « cœur de métier » (« mission cœur » et encore... **l'exécutant** peut aussi être externalisé). Tout le reste peut être transféré au privé.

Représentation du périmètre des expérimentations

USAGERS		
SERVICES PUBLICS	FRONT OFFICE	Accueil de l'utilisateur (physique / à distance)
		Réception des documents
		Prise de rendez-vous
		Réponse aux questions des usagers
	MISSION CŒUR	Définition du service
		Définition de l'organisation et du fonctionnement du service
		Exécution du service ou choix de l'exécutant selon les cas
		Contrôle de l'exécution du service
	BACK OFFICE	Analyse préliminaire du dossier (complétude, conformité)
		Gestion des effectifs
		Reporting
		Archivage
	AUTRES FONCTIONS SUPPORTS (NON SPÉCIFIQUES)	Restauration
		Gestion des bâtiments (nettoyage, sécurité, etc.)
Services administratifs (conseil, ressources humaines, finances)		
Activité de soutien (technologies de l'information)		

a été privatisé (Telecom, Poste, EDF, GDF), les prix ont augmenté. Le résultat sera donc surtout de juteux profits pour certaines entreprises.

Cette casse des statuts rend ensuite possible une véritable privatisation d'une grande partie des services publics. Si certains croient encore que de telles privatisations auront

jamais eu autant besoin de services publics avec des fonctionnaires indépendants pour répondre aux besoins sociaux. C'est ce que réclame FO, c'est ce que réclament les fonctionnaires, c'est ce que réclament les usagers des services publics, réclamations portées aussi par les « gilets jaunes ».

Contre cette loi, 9 fédérations de fonctionnaires dont la FGF FO ont appelé à manifester le 9 mai. Nous rendons compte de cette mobilisation dans ce journal.

² Webhelp est leader européen de l'externalisation de services notamment dans le domaine de « la relation client ».

Des défilés du premier mai dans l'unité

Cette année FO, la CGT, la FSU, Solidaires, L'UNEF et l'UNL ont organisé des défilés communs à Angers, Cholet, Saumur et Segré pour le premier mai. Des Gilets jaunes se sont joints aux manifestations.

Ces défilés ont été un indéniable succès. : Plus de 2000 manifestants à Angers, 300 à Cholet, 220 à Saumur et 95 à Segré ont défilé dans le département. Pour Force Ouvrière, ce sont plus de 400 camarades qui se sont retrouvés pour cette journée internationale de revendications et de solidarité internationale.

L'ampleur des manifestations de ce 1er mai est un point d'appui pour les combats futurs notamment pour la préparation du rapport de force pour défendre et préserver les régimes de retraite.

La presse locale ne s'y est d'ailleurs pas trompée :

Ouest France : « À Angers, le 1er-Mai a fait converger les luttes »

Sous ce titre, Ouest France précisait : « Une manifestation, organisée par l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaire, Unef et UNL, qui, finalement, au-delà de la dimension traditionnellement syndicale que porte le rassemblement du 1er-Mai, a fait converger les luttes... »

Salariés du privé, enseignants, parents d'élèves personnels hospitaliers, retraités, étudiants, lycéens, agents de la fonction publique, mais aussi Gilets jaunes... La contestation s'est donc conjuguée au pluriel. « Et les Gilets jaunes, dans tout ça ? Bien représentés, eux aussi, dans ce rassemblement du 1er-Mai. »

La prise de parole de l'intersyndicale à Angers

Force Ouvrière était chargée d'écrire la déclaration intersyndicale qui cette année, a été lue par Pascal Bouvier, secrétaire de l'UD CGT :

Nous en reproduisons quelques extraits :

Ce 1er mai est pour nous... l'occasion d'affirmer notre solidarité internationaliste avec tous les travailleurs qui, partout dans le monde, se mobilisent, parfois dans des conditions extrêmement difficiles, pour faire entendre leurs revendications, leurs exigences pour la paix, le progrès social, pour vivre dignement...

Nous avons en particulier une pensée pour notre camarade Élie Domota, syndicaliste guadeloupéen en butte constante à la répression de l'appareil d'état colonial.

Depuis plusieurs mois, avec détermination, souvent dans l'unité, les salariés du privé comme du public, retraités, étudiants et lycéens, se dressent contre la politique antisociale du gouvernement...

Depuis des mois, semaine après se-

maine, les gilets jaunes expriment des revendications qui pour beaucoup, recourent celles que nos organisations syndicales portent. Leur mobilisation est elle aussi l'expression du refus de la politique gouvernementale d'austérité et de casse des conquêtes sociales.

Face à ces mobilisations, Macron et ses ministres... discrédités, affolés par une crise qui s'approfondit, par une révolte qu'ils ne parviennent pas à briser, à faire refluer... cherchent à nous terroriser.

C'est pourquoi nous réaffirmons aussi notre solidarité inconditionnelle avec tous ceux qui ces derniers mois ont subi la répression simplement parce qu'ils ont voulu revendiquer, entre autres, la possibilité de « boucler leurs fins de mois », de vivre dans la dignité. Nous exigeons l'abandon de toutes les poursuites judiciaires engagées contre eux et la réparation des préjudices subis.

Face à ces mobilisations, la réponse du gouvernement est le mépris...

Macron a annoncé qu'il entend poursuivre, coûte que coûte, sa politique destructrice au compte du capital.

Il veut continuer à détricoter tous nos acquis sociaux, en particulier en s'attaquant aux services publics... et en voulant détruire l'ensemble de nos régimes de retraite.

Quand il fait les poches des salariés, parallèlement, il continue d'arroser le patronat de cadeaux, par dizaines de milliards

Pour nos organisations syndicales, l'urgence est d'organiser le combat pour faire cesser cette politique, pour imposer la satisfaction de nos revendications :

...

Dès aujourd'hui, construisons le rapport de force dans l'unité d'action la plus large.

Rassemblons-nous dans les ateliers, les bureaux, les organismes, les établissements, les amphithéâtres, pour établir en commun les revendications et décider des initiatives à prendre pour bloquer l'outil de travail!

Vive le premier mai, journée de revendications et de solidarité internationale,

Vivent nos organisations syndicales



9 mai : les fonctionnaires en grève contre la loi Dussopt

Les 9 fédérations de fonctionnaires unanimes (FO, CGT, FSU, Solidaires, mais aussi Cfdt, CFTC, CFE-CGC, FAFP et UNSA ce qui est assez exceptionnel pour être relevé) ont rejeté la loi Dussopt au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Malgré ce rejet unanime, le gouvernement a décidé de maintenir cette loi destructrice (voir par ailleurs, dans ce journal, l'article qui analyse le contenu de cette loi)

Les 9 fédérations de fonctionnaires ont donc appelé à la grève le 9 mai. L'appel de l'intersyndicale nationale était relayé, dans le département,

par l'intersyndicale FO, CGT, FSU, Solidaires, Cfdt, CFTC, UNSA (voir encadré).

Le 9 mai, il y avait 2 100 manifestants ce jeudi 9 mai, rassemblés place du ralliement à 14 h à l'appel des organisations syndicales. Les Gilets jaunes étaient aussi présents.

Tous dénoncent le projet de loi de transformation de la fonction pu-

blique et la loi Blanquer. Dans le cortège, beaucoup de professeurs, aides-soignants, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), infirmières, assistants d'éducation (AED)...

Le statut de la fonction publique, la défense de l'école républicaine, le combat contre le saccage de l'hospitalisation publique était au cœur des revendications.



Le communiqué commun de l'intersyndicale départementale



Toutes et tous ensemble en grève et en manifestation le jeudi 9 mai pour la défense du service public et contre les attaques du gouvernement

Depuis des mois, le gouvernement reste sourd aux revendications concernant les services publics, portées par nos organisations syndicales et le mouvement social, notamment les Gilets Jaunes.

La dégradation des services publics s'accompagne d'une attaque sans précédent contre le statut de la fonction publique prévue dans le projet de loi de transformation de la fonction publique. Ce texte a été rejeté à l'unanimité par les organisations syndicales lors du dernier conseil supérieur de la fonction publique.

Aucun secteur du service public n'échappe aux restructurations, réorganisations et externalisations au prétexte de la baisse de la « dépense publique ».

C'est pourquoi les fédérations de la fonction publique Cfdt, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, UNSA soutiennent les mobilisations en cours et appellent à les amplifier. Ils soutiennent les collègues du CHU mobilisés et en grève, comme les personnels de l'Éducation nationale en grève reconductible contre la loi Blanquer et la casse du statut, les personnels des DGFIP en cours de liquidation...

Nous appelons l'ensemble des salarié. e. s de la fonction publique à se réunir en assemblée générale et réunions intersyndicales partout dans les services et les écoles pour organiser la grève et débattre des possibilités d'une reconduction pour une grève victorieuse

Le jeudi 9 mai, nos organisations unanimes appellent à une grève nationale et unitaire. Nous appelons tous les agent. e. s de la fonction publique du Maine et Loire à la grève massive et aux manifestations.

Ensemble, exigeons :

- L'abandon du projet de loi de transformation de la fonction publique dite loi Dussopt;
- L'abandon des réformes Blanquer : loi Blanquer, Vidal, réforme du lycée et du lycée professionnel et Parcoursup;
- L'abandon de la loi santé Buzyn et un véritable plan de sauvegarde du service public de la santé, du social et du médico-social;
- L'arrêt de l'externalisation de pans entiers de la fonction publique et du recours massif aux contractuels;
- L'augmentation du point d'indice et l'abrogation du jour de carence;
- L'arrêt des suppressions de postes.
- Refusons toute dégradation des systèmes de retraite et l'allongement des durées de cotisation

EN DIRECT DES SYNDICATS

Grèves dans 60 services des urgences, dont celui du CHU d'Angers

Les urgences sont en grève au CHU d'Angers depuis le 2 mai. Une grève dont la direction annonce elle-même qu'elle est suivie par 80 % du personnel

À l'initiative du syndicat FO un comité de grève a été élu, intégrant les organisations syndicales qui appellent à la grève (FO, CGT et Sud)

Il a fallu quelques minutes pour que les chaînes nationales relayent en boucle les mensonges de Castaner sur la prétendue « attaque » contre l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, le 1er Mai. Depuis Castaner a dû reconnaître que cette attaque n'a jamais existé. Mais la grève des urgences dans les hôpitaux, démarrée le 18 mars, est une réalité, et ces mêmes médias nationaux la boycottent. De quoi ont-ils peur ?

Au moment où ces lignes sont écrites, le 22 mai, il est question de soixante services des urgences en grève, dont celui de l'hôpital d'Angers.

Tous ces services dressent les mêmes revendications face à la ministre Agnès Buzyn : il faut des lits, il faut des effectifs pour soigner et pour la sécurité, il faut la prime de 300 euros. Des revendications dans lesquelles tous les hospitaliers se reconnaissent.

Cette grève effraie le ministre, qui se tait depuis deux mois. Interpellée le 15 mai à l'Assemblée nationale, Mme Buzyn a dû s'exprimer. Pour quoi dire ? « *La réforme Ma Santé 2022, dont le projet de loi sera discuté au Sénat à partir du 3 juin, permettra d'apporter réponse à ce problème.* »

Mme Buzyn croit-elle vraiment tromper son monde en invoquant sa loi, qui prépare de nouvelles fermetures de lits et de services qui ne feront que rendre un peu plus impossible le travail des soignants ?

Les services des Urgences en grève se mobilisent avec leurs syndicats, dès lors que ceux-ci relaient leurs revendications. C'est le cas du syndicat FO du CHU d'Angers qui est l'organisateur du combat aux urgences.

Le Collectif national inter-urgences appelle, pour tous les services des urgences en grève, à une assemblée nationale de délégués le 25 mai à Paris, conviant également les organisations syndicales.

Le syndicat FO d'Angers a proposé au comité de grève d'y participer. Une délégation d'Angers comprenant deux représentants par syndicats et 4 membres du comité de grève s'y rendra. L'Union Départementale a décidé d'apporter son soutien actif en finançant le voyage d'un délégué.

Nous reproduisons ci-dessous des extraits du reportage que FR3 Pays de la Loire a effectué aux urgences d'Angers. Emmanuel Dubourg, le secrétaire général du syndicat FO y a été longuement interviewé.

Le reportage de France 3 Pays de Loire, 17 mai

La grève ne mollit pas aux urgences d'Angers

Arrêts de travail non remplacés, manque de personnel, manque de matériel et des négociations avec la direction qui patinent.

« *La direction reste sourde à nos*

revendications et applique son plan d'économies depuis 2018, explique Emmanuel Dubourg, le secrétaire général de FO santé au CHU d'Angers. Aujourd'hui, nous avons compris que le bon interlocuteur pour débloquer la situation, c'est le ministère de la Santé et non

plus notre direction locale. »

En fait, les médecins et les soignants n'en peuvent plus. Les files d'attente aux urgences ne cessent de s'allonger et même le remplacement des arrêts maladie ne suffira pas à régler le problème.

« *Aujourd'hui, 80 % des urgentistes dépassent les quarante-huit heures de travail par semaine, indique Patrick Miroux, médecin urgentiste au CHU d'Angers. Les médecins, les infirmières, les brancardiers sont fatigués, mais surtout ils ont envie que l'on aboutisse ensemble à des solutions.* »

Le manque d'effectif est particulièrement criant la nuit et lors des pics d'activité. « *Les agents hospitaliers ne se sentent plus en sécurité à ces moments-là, reconnaît Emmanuel Dubourg. Ils doivent gérer des patients qui deviennent*



EN DIRECT DES SYNDICATS

violents. Certains arrivent en état d'ébriété et ne se contrôlent plus. En plus d'être pénible, le métier devient dangereux. »

Côté direction, on reconnaît que la grève est fortement suivie (à 80 %) et qu'il y a urgence à renforcer les équipes.

Tout est parti à la mi-mars des hôpitaux de Paris et, aujourd'hui, la contagion s'étend à une cinquantaine d'urgences en France. Dernières en date : celles de Château-Gontier et du Mans.

Un Collectif inter-urgences vient de se créer pour structurer la mobilisation au plan national. Il est

prévu d'organiser une assemblée générale à Paris le 25 mai.

Objectif : peser davantage pour demander des effectifs supplémentaires, une prime de 300 euros par mois pour les agents et davantage de lits pour désengorger les urgences encombrées par les brancards.

Communiqués du syndicat FO du CHU

Hormis le conflit actuel aux Urgences, nos camarades du CHU ont mené, avec les personnels concernés, deux conflits avec la direction du

CHU : Au service Stérilisation d'une part et chez les adjointes administratives de l'autre.

Dans un cas comme dans l'autre, les agents en grève ont

obtenu des avancées significatives et ont suspendu leur grève.

Nous publions ci-dessous les communiqués concernés.

Communiqué de presse commun FO-CGT du 2 mai 2019 : Stérilisation : des avancées majeures !

Le service de stérilisation du CHU d'Angers était en grève reconductible depuis bientôt 3 semaines aux côtés des syndicats FO et CGT. Cette mobilisation massive des collègues a permis dans un premier temps l'obtention des remplacements de tous les arrêts longs, soit 4 recrutements.

Cependant, ces nouveaux agents ont besoin d'une formation pour être habilités aux différents postes de travail. Ainsi, les agents de la stérilisation demandaient le ralentissement de l'activité opératoire afin d'assurer l'ensemble de leurs missions.

De plus, sur la question des salaires, pour rendre le travail en stérilisation plus attractif et pérenniser les recrutements, les collègues demandaient le passage de tous, sur l'échelle de ré-

munération C2 (équivalente Aide-soignante ou Ouvrier principal de 2ème classe), ainsi que l'indemnité de 1ère catégorie à taux maximum pour les titulaires et les contractuels.

Dans ce contexte de grève, le 2 mai, une délégation de cinq collègues accompagnée de l'intersyndicale FO/CGT, a été reçue par la Directrice générale.

Pendant les négociations, cette dernière a refusé d'évoquer la baisse de l'activité opératoire et a rappelé le plan d'économies qu'elle devait appliquer sur l'établissement, imposé par le gouvernement.

Les collègues sont restées déterminées et n'ont eu de cesse que de remettre leurs revendications au centre de la négociation. La Directrice générale

a dû apporter des réponses concrètes sur les revendications salariales. Elle s'est d'abord engagée à passer tous les collègues sur la grille C2. Puis, a octroyé l'indemnité de 1ère catégorie à ½ taux (soit environ 21 euros pour 20 jours de travail). Elle a ajouté vouloir vérifier la légalité du taux de cette même indemnité versée à taux plein aux collègues de la stérilisation de Nantes (environ 40 euros pour 20 jours de travail). C'est une victoire !

Suite à ces annonces, les collègues de stérilisation ont décidé de suspendre la grève. L'intersyndicale FO/CGT reste à leurs côtés et encourage l'ensemble des services du CHU à s'organiser comme à la stérilisation, comme aux urgences, actuellement en grève, pour obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Communiqué du syndicat FO du CHU : Adjointes administratives des avancées jugées significatives arrachées et une suspension de la grève

Ce matin de 9h à 10h, 54 collègues participaient au débrayage en bas du BMA avec le syndicat FO, alors même que les assignations étaient à hauteur de 50% c'est d'ores et déjà une grève fortement suivie !

La délégation a rendu compte des propositions faites par la direction la veille lors d'une AG à 12h réunissant plus de 70 adjointes dont plusieurs AMA venues soutenir leurs collègues adjointes.

Chaque proposition a été discutée puis votée :
- garanti de 10 avancements mini-

mum en catégorie B/an sur 3 ans - reprise de l'ancienneté de contractuels dans les critères d'avancement - garanti d'aucune suppression de poste de secrétariat médical dans la future réorganisation.

Si la Direction ne signe pas un chèque en blanc, elle concède des avancées jugées significatives par le personnel.

Dans un contexte national d'attaque du gouvernement Macron/Buzyn contre la fonction publique et plus particulièrement dans les hôpitaux il va falloir se battre pour le maintien de tous les postes, car l'objectif du minis-

tère est de réduire la masse salariale.

Dans cette situation, arracher ces engagements constitue une victoire et un point d'appui pour les mobilisations à venir dans tous les secteurs du CHU !!

Ces avancées significatives sont à mettre au compte de votre mobilisation par la grève et la détermination des collègues administratives !!

Les déléguées élues en AG ont porté les revendications de façon efficace !!

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Crédit Mutuel : Grève reconductible programmée pour le 23 mai

Nos camarades du Crédit Mutuel nous indiquent que la direction du Crédit Mutuel Anjou a décidé de « revoir » les accords sur le temps de travail, ce qui a provoqué la colère des salariés.

Les trois organisations syndicales présentes, en intersyndicale, ont adopté l'appel qui suit :

CRÉDIT MUTUEL D'ANJOU : NE TOUCHEZ PAS A NOTRE RTT !!!

Après que la direction ait annoncé sa volonté d'organiser le travail dans le réseau sur 37 heures par semaine, supprimant ainsi **11,5 jours de RTT aux salariés concernés**, les trois organisations syndicales représentatives dans l'entreprise ont entamé ce qu'elles croyaient être des négociations...

Erreur : au terme de trois réunions, la direction nous a signifié qu'elle ne modifierait pas son projet et que dans sa grande générosité, elle accordait « mais à

titre tout à fait exceptionnel » une prime de 700 € bruts.

Vous trouvez cela inacceptable ? Nous aussi !

Dans l'éventualité où la direction maintiendrait son projet, nous revendiquons les mesures suivantes afin de « compenser » le préjudice subi :

- une revalorisation salariale de 5% pour les salariés concernés
- des horaires de début et de fin de journée bornés avec une pause de 1h15 maxi le midi
- des mesures concrètes favorisant le temps partiel
- la liberté de choix du salarié pour les 11,5 jours de RTT
- une application au 1er janvier

Suite à la clôture des négociations par la direction, nous appelons à UNE GRÈVE RECONDUCTIBLE LE 23 MAI 2019

Mobilisons-nous pour défendre nos droits !

Les organisations syndicales appellent à une assemblée générale le 23 mai, au parc-expo.

Le Combat Social FO 49 y sera et rendra compte dans son prochain numéro.



Le syndicat des territoriaux s'adresse publiquement aux autres syndicats pour préparer le combat contre la loi Dussopt

Le syndicat FO d'ALM-Ville d'Angers CCAS s'adresse aux syndicats CGT, CFDT, CFTC et SUD le 14 mai 2019 :

Chers(es) Collègues, Chers(es) Camarades,

Alors que nos collectivités enre-

gistrent un nombre de grévistes d'environ 250 agents lors de la journée de grève du 9 mai 2019 et prenant appui sur ce résultat, nous appelons à élargir la préparation du rapport de force pour mettre en échec la loi DUSOY, réforme de la Fonction publique, qui :

- généralise l'emploi d'agents précaires « jetables »

- réduit l'expression des syndicats regroupements du CHSCT et CT, non prise de position à l'intérieur des CAP

- généralise l'externalisation des missions avec leurs agents.

Pouvoir d'achat

Nous revendiquons l'augmentation générale des salaires, la valeur du point d'indice et des pensions.

De plus, au vu des annonces du gouvernement concernant les retraites « mère des réformes », nous nous prononçons pour le maintien du système de retraite existant et de tous les régimes, dont la CNRACL.

(Pour rappel, tous les agents sous contrat ne cotisent pas à la CNRACL).

Dans ce contexte, Force Ouvrière propose de multiplier les assem-

blées générales de secteurs ou réunions d'informations.

Force Ouvrière s'adresse à toutes les organisations syndicales partageant les revendications citées, afin de préparer ces réunions en commun.

Pour notre part, à Force Ouvrière nous mettrons tout en œuvre pour faire échouer le recul social de ce gouvernement.

Lors du conseil syndical Force Ouvrière d'Angers Loire Métropole, Ville d'Angers, CCAS de ce jour, celui-ci a adopté cet appel à l'unanimité des présents moins une abstention.

Patrice BOUYER
Secrétaire Général du Syndicat FO
Territoriaux

Centre Hospitalier Spécialisé Cesame

50 agents d'une unité qui en compte 70 se réunissent en AG et décident la grève !

La direction du CHS Cesame a décidé la réorganisation d'une unité de l'hôpital, l'unité « Maine B ». Il s'agit en particulier de passer de trois à deux le nombre de veilleurs de

nuit et de supprimer un poste de jour.

Déjà soumis à de fortes tensions (40 lits supprimés dans la dernière période) les agents de ce service se sont dressés contre

ce projet, et se sont réunis le 21 mai avec leurs syndicats FO et CGT.

Nous reproduisons ci-dessous le communiqué intersyndical

Assemblée générale de Maine B

Forte mobilisation contre la dégradation des conditions de travail et pour l'augmentation des effectifs !

Mardi 21 mai, 50 agents se sont réunis en Assemblée générale à Maine B à l'appel des syndicats FO et CGT.

Le point a été fait sur les difficultés rencontrées au quotidien par les agents :

- Des rythmes de repos illégaux dans les plannings (rappels incessants, week-end consécutifs travaillés...);
- Tension permanente dans les UHC : prises en charge complexes, insécurité permanente, toxiques, violence, 25% des appels PTI pour Maine B...
- Poste d'accueil isolé, exposé.
- Un service avec une capacité d'accueil dépassée, des patients hospitalisés hors secteur.

Ces difficultés sont majorées par la perspective du déménagement.

Contrairement à ce que nous avait dit la direction en CTE, les hypothèses de travail internes à Maine B se construisent sur la base d'une baisse des effectifs (jour et nuit).

A l'issue de l'AG les agents se sont rendus à la direction pour faire remonter les revendications et exiger

des réponses concrètes et rapides.

L'AG a décidé le dépôt d'un préavis de grève reconductible par les syndicats CGT et FO, à compter du lundi 27 mai.

Une réunion syndicats/direction avec une délégation du personnel

aura lieu lundi 27 mai à 11h.

Nous appelons le personnel de Maine B à se réunir en Assemblée générale, lundi 27 mai, à 14h, salle Lacan, pour faire le point sur les propositions de la direction, pour décider de déclencher ou non la grève.



RÉFORMES DES RETRAITES : STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINT

AVEC FO, REVENDIQUER :

**LE MAINTIEN DE TOUS LES RÉGIMES
UN SYSTÈME PAR RÉPARTITION ET UNE
SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE**

**LE MAINTIEN DES DROITS ET LA
REVALORISATION DES RETRAITES**

RETRAIT

DE LA CONTRE-RÉFORME MACRON !



18 juin 2019, à partir de 18 h 30

Réunion débat

Bourse du Travail à Angers

avec Philippe PIHET,

secrétaire confédéral chargé des retraites.